

# Avenir Sportif Echiré St Gelais



## Politique et organisation du club

Affiliation FFF : 515733

Agrément jeunesse et sport : N°79 S 47

Siège : Mairie de ST GELAIS 79410 SAINT GELAIS

Couleurs du club : **Tango et Noir**

Tél (stade d'Echiré) : 05 49 25 29 48

Tél (stade de St Gelais) : 05 49 04 93 08

Site du club : [asesg79.fr](http://asesg79.fr)

# PREAMBULE

L'association dite « Avenir Sportif d'ECHIRE- ST GELAIS » a été déclarée à la préfecture des Deux-Sèvres sous le n°1928 le 10 mai 1955 (publication au journal officiel le 15 mai de la même année).

Les statuts comportent 17 articles dont le **1<sup>er</sup> article** qui définit son objectif premier comme suit

« **La pratique de l'éducation physique et des sports et entre autres le football.** »

**Article 2 :** les moyens d'action de l'association sont la tenue d'assemblées périodiques, la publication d'un bulletin d'informations, les séances d'entraînement, les conférences et cours sur les questions sportives, et, en général, tous exercices et toutes initiatives propres à la formation physique et morale de la jeunesse « ... ».

**Article 3 :** l'association se compose de membres, actifs, honoraires et bienfaiteurs. Pour être membre, il faut être joueur, éducateur, dirigeant ou être agréé par le Comité de Direction et avoir payé sa cotisation annuelle ainsi que le droit d'entrée.

Le taux de cotisation et le montant du droit d'entrée sont fixés par l'assemblée générale. «

... ».

**Article 4 :** la qualité de membre se perd :

Par la démission,

Par la radiation prononcée pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave par le Conseil d'Administration, le membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir des explications sauf recours à l'assemblée générale.

**Article 5 :** l'association est affiliée aux fédérations sportives nationales régissant les sports qu'elle pratique, et entre autre à la Fédération Française de Football.

Elle s'engage à :

Se conformer entièrement aux statuts et aux règlements des fédérations dont elle relève ainsi qu'à ceux de leurs ligues régionales et de leurs districts et comités.

Se soumettre aux sanctions disciplinaires qui lui seraient infligées par les applications desdits statuts et règlements.

« ... »

Ces statuts ont été complétés en 1999 par un document définissant l'organisation, la structuration et la politique du club.

Ce document a été amendé et complété en 2003 notamment en ce qui concerne :

Son organisation :

- Définition et rôle du Conseil d'Administration
- Le bureau ○ L'adhérent
- Les commissions

Sa politique générale

- Politique sportive ○ Objectif sportif ○  
L'entraîneur général
- Les éducateurs

Son règlement intérieur

Cette nouvelle version rendue nécessaire par l'évolution de l'organisation de l'association reste néanmoins le prolongement des deux précédentes.

L'A.S.E.S.G. est une association loi de 1901 et les objectifs qu'elle poursuit depuis sa création restent identiques :

**Accueillir des jeunes désirant découvrir puis s'initier à la pratique du football**

**Transmettre une éducation sportive reposant sur des valeurs de respect, de politesse et de fairplay**

**Développer un état d'esprit fondé sur la volonté de progresser pour favoriser l'épanouissement des joueurs**

**Cultiver un esprit de convivialité en cohérence avec les valeurs du club**

Afin d'atteindre ces objectifs, l'A.S.E.S.G s'appuie sur une politique et une organisation qui sont déclinées dans ce document.

Il sera actualisé au début de chaque saison notamment en ce qui concerne :

L'organigramme du club (bureau et conseil d'administration)

Le nombre de licenciés par catégorie

Les équipes, leur niveau, leurs responsables

Les horaires et les lieux d'entraînement

...

# Sommaire

## Organisation du club

### 1. Le bureau

- 1.1 Le président
- 1.2 Le secrétaire
- 1.3 Le trésorier

### 2. Le Conseil d'Administration

### 3. Les Commissions

- 1.1 Sportive
- 1.2 Administrative
- 1.3 Festivités
- 1.4 Communication et Sponsoring
- 1.5 Matérielle

### 4. Le règlement intérieur

## Organisation et politique sportives

### Préambule

- 1. Les objectifs
- 2. Les éducateurs
- 3. Zoom sur l'école de football

## Budget de l'association

- 1. Elaboration du budget
- 2. Suivi du budget
- 3. Historique des résultats

## Annexe : Règlement intérieur de l'école de football

# Organisation du club

## 1. Le bureau

Il est élu par le Conseil d'Administration.

### Rôle :

- Définir la politique du club ainsi que les moyens pour y parvenir :
  - o techniques
  - o humains
  - o financiers
  
- Réaliser un budget financier prévisionnel au début de chaque saison

La politique du club et le budget sont systématiquement soumis pour validation au vote du Conseil d'Administration. Ils sont révisables tous les ans.

### Composition pour la saison 2017/2018

<b>Bureau</b>	
<b>Président</b>	A.Rouger
<b>Vice-président</b>	C.Gonnord
<b>Vice-président</b>	
<b>Secrétaire</b>	N.Clisson
<b>Secrétaire adjoint</b>	
<b>Trésorier</b>	B.Charrier
<b>Trésorier adjoint</b>	F.Geay

### 1.1 Le Président

#### Rôle :

- Mener la politique définie par l'association et validée par le Conseil d'Administration

- Mettre tout en œuvre pour atteindre les objectifs énumérés dans le préambule de ce document

#### **Activités principales :**

- Diriger le club et assurer la fonction de médiateur au sein de l'association
- Déterminer l'ordre du jour du Conseil d'Administration en collaboration avec le Bureau
- Veiller au bon fonctionnement des commissions
- Représenter le club dans les instances civiles et sportives

### **1.2 Le secrétaire**

#### **Activités principales :**

- Gérer le fichier des licenciés et notamment les inscriptions et les démissions
- Assurer le recouvrement du règlement des licences
- Engager les équipes dans les différentes compétitions ainsi que les arbitres du club
- Rédiger les comptes rendus des conseils d'administration
- Coordonner les tâches administratives au sein de chaque commission

### **1.3 Le trésorier**

#### **Activités principales :**

- Etablir le budget prévisionnel et contrôler les dépenses dans le cadre de ce budget
- Tenir la comptabilité et réaliser le bilan financier annuel de l'Association
- Réaliser les comptes de l'exercice et les présenter lors de l'Assemblée Générale
- Gérer les comptes bancaires
- Gérer la rémunération du ou des salariés du club
- Coordonner les tâches de trésorerie au sein de chaque commission

## **2. Le Conseil d'Administration**

L'A.S.E.S.G est une association Loi 1901 et son Conseil d'administration (tiers sortant) est élu tous les ans lors de l'Assemblée Générale.

#### **Rôle :**

- Valider la politique du club, les objectifs sportifs et le budget prévisionnel et contribuer à leur réalisation
- Elire par vote secret le bureau

## Composition :

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
<b>Abelard</b>	Laurent	<b>Martin</b>	Jean-Jacques
<b>Barron</b>	Sébastien	<b>Maury</b>	Florent
<b>Benoist</b>	David	<b>Mercier</b>	Jean-Pierre
<b>Bourdet</b>	Philippe	<b>Michonneau</b>	Benoit
<b>Charrier</b>	Brigitte	<b>Pallueau</b>	Jean-Philippe
		<b>Passegue</b>	Guillaume
<b>Charrier</b>	Marc	<b>Plaud</b>	Patrick
<b>Clisson</b>	Nicole	<b>Raimond</b>	Bernard
<b>Delavaud</b>	Bernard	<b>Renaud</b>	Olivier
<b>Faidy</b>	Margot	<b>Rouger</b>	Alain
<b>Geay</b>	Florent	<b>Sarraud</b>	Bruno
<b>Gonnord</b>	Cyrille	<b>Sivierou</b>	Olivier
<b>Harscoët</b>	Jean-Pierre	<b>Suyre</b>	Patrick
<b>Lanoué</b>	Hervé	<b>Voisin</b>	Florent
<b>Le Cunuder</b>	Jean-Paul	<b>Voix</b>	André
		<b>Voix</b>	Nicole

### 3. Les Commissions

Afin d'optimiser son organisation, de se donner les moyens de mener sa politique et d'atteindre les objectifs qu'elle se fixe, l'A.S.E.S.G s'est structurée en commissions :

- Commission sportive
- Commission administrative et communication
- Commission "festivités"
- Commission sponsoring
- Commission matérielle

Ces commissions sont composées d'un responsable (dirigeant et siégeant au Conseil d'Administration) et de bénévoles dirigeants ou non dirigeants.

Elles se réunissent selon leurs besoins et elles rendent compte de leurs travaux et de l'avancement de leurs projets lors des réunions mensuelles du Conseil d'Administration.

### 3.1 La commission sportive

#### Rôle de la commission :

- Définir les objectifs sportifs du club et les soumettre au Conseil d'Administration pour validation. Les suivre ensuite tout au long de la saison et mettre tout en œuvre pour les atteindre.
- Elaborer un prévisionnel des équipes et des éducateurs pour la saison suivante - Assurer le suivi :
  - o des joueurs
  - o des éducateurs
  - o des arbitres
- Organiser des réunions trimestrielles avec les éducateurs afin de :
  - o faire des points d'étape sur le déroulement de la saison
  - o recenser les besoins
  - o trouver des solutions aux éventuelles problématiques rencontrées
- Proposer en fonction du budget et des besoins des stages diplômant pour les éducateurs
- Réaliser les plannings d'occupation des terrains pour les entraînements et les matchs - Planifier l'arbitrage :
  - o des jeunes
  - o des seniors et l'accompagnement des voitures - Organiser les tournois jeunes et seniors

#### Rôle du responsable :

- Etre le point d'entrée unique de la Commission (interlocuteur privilégié des membres et des référents)
- Programmer et animer les réunions de la Commission :
  - o planning
  - o ordre du jour
  - o compte rendu en collaboration avec la Commission Administrative
- Suivre les actions et missions confiées aux membres de la Commission ainsi qu'aux référents et informer les autres membres
- Réaliser les comptes rendus des décisions prises et des actions menées au Conseil d'Administration

#### Référents

En mai/juin, faire un bilan de la saison écoulée et préparer la saison à venir. Depuis la saison 2012/2013, la Commission Sportive a décidé de nommer des référents sportifs et un référent pour les arbitres du club. Ils sont dirigeants et issus de la commission sportive.



Leur rôle est le suivant :

- Etre l'interlocuteur privilégié des éducateurs des catégories dont ils ont la responsabilité ou des arbitres du club
- Organiser des réunions trimestrielles (septembre, décembre, mars et mai/juin – 2 par saison pour les arbitres -) avec les éducateurs afin de préparer la saison à venir, réaliser des points d'étape en cours de saison (suivi des objectifs, problématiques rencontrées) et effectuer un bilan en fin de saison
- Rendre compte à chaque réunion de la Commission Sportive des résultats des catégories dont il a la responsabilité ainsi que des éventuels problèmes rencontrés ou besoin exprimés par les éducateurs ou par les arbitres du club
- En mars/avril, réaliser un point avec les éducateurs et les arbitres afin de connaître leurs souhaits pour la saison suivante
- 

<b>Référents saison 2017/2018</b>	
Ecole de football U6 à U13	C.Gonnord
U15 et U18	S.Barron
Seniors	A.Rouger
Vétérans	F.Voisin
Arbitres	A.Voix

**Composition :**

<b>Commission sportive 2017-2018</b>	
<b>responsable</b>	<b>Composition</b>
<b>Alain Rouger</b>	Alain rouger, Florent Geay, Cyrille Gonnord, André Voix, Sébastien Barron, Florent Voisin, Bernard Delavaud, Olivier Renaud, David Benoist, Jean-Philippe Pallueau, Sébastien Borysko, Marc Charrier, David machefer

### **3.2 La commission administrative**

**Rôle :**

- Administrative :
  - o Contribuer par délégation à la réalisation des tâches dévolues au secrétaire de l'association
  - o Réaliser les tâches administratives inhérentes au bon fonctionnement de chaque commission et notamment :
    - o Rédiger les comptes rendus de l'intégralité des réunions organisées par les commissions

Préparer et distribuer les courriers gérer l'affichage informatif du club  
house  
Réaliser les déclarations nécessaires à l'organisation des manifestations  
(MDS, Mairie, SACEM...)

- Communication :
  - o Elaborer le journal interne (Le Canard Orange)
  - o Réaliser le trombinoscope de l'Association
  - o Administrer le site internet

#### Composition :

<b>Commission administrative 2017-2018</b>	
responsable	Composition
<b>Nicole Clisson</b>	Administrative: Nicole Clisson, Jean-Paul Le Cunuder, Charrier Marc  Communication: Christelle Largeau, Carine Sabaloue, Jean-Paul Le Cunuder, Margot Faidy

### 3.3 La commission "festivités"

#### Rôle :

- Organiser intégralement les 2 grandes manifestations de l'Association :
  - Soirée du 10 novembre
  - o- Soirée Cabaret
- Prendre en charge l'organisation de la vente de boissons et de la restauration (si besoin) lors des autres manifestations
- Gérer la buvette (approvisionnement et permanence lors des matchs)
- Organiser la bourriche

#### Composition :

<b>Commission festivités 2017-2018</b>	
responsable	Composition
<b>Margot Faidy Bruno Sarraud</b>	Jean-Pierre Mercier, Benoit Michonneau, Jean-Pierre Harscoët, Bruno Sarraud, Hervé Lanoue, Abelard Laurent, Margot Faidy, Voix Nicole, Harscoët Sylvie, Nadège Jarry, Mamès Brigitte, Frédéric Nivault

### 3.4 La commission sponsoring et communication

#### Rôle :

- Etablir un budget prévisionnel puis suivre les engagements et les réalisations afin d'établir un compte de résultat
- Réaliser la campagne de prospection des partenaires (préparation, visite et analyse des résultats)
- Organiser une rencontre avec les partenaires

#### Composition :

Commission Sponsoring 2017-2018	
responsable	Composition
Patrick Plaud	Patrick Plaud, Guillaume Passegué, Charrier Marc, Philippe Bourdet, Bernard Delavaud, Yannick Mamès, Christelle Largeau, David Machefer, Yves Moreau

### 3.5 La commission "matériel"

#### Rôle :

- Entretien et améliorer les terrains, les équipements et les locaux
- Tracer les terrains
- Procéder à l'acquisition des équipements (maillots, ballons etc...)
- Laver et ranger les maillots
- Approvisionner la pharmacie

#### Composition :

Commission Matériel 2017-2018	
responsable	Composition
Jean-Jacques Martin	Jean-Jacques Martin, Cyrille Gonnord, Florent Maury, Olivier Sivierou, Benoit Michonneau, Bernard Raimond, Sébastien Barron, Philippe Bourdet, Patrick Suyre, Pallueau Jean-Philippe, yannickMamès

## 4. Règlement intérieur

#### Les horaires :

En dehors des plages horaires définies en début de saison pour les différentes catégories, l'A.S.E.S.G. est déchargée de toutes responsabilités

Les horaires fixés pour les entraînements et les matchs doivent être respectés  
Les enfants ont l'obligation d'attendre leurs parents dans l'enceinte du stade  
En cas d'indisponibilité, chaque licencié doit prévenir son responsable au plus tard 72 heures à l'avance

**Le matériel :** chaque licencié doit s'attacher à ne pas détériorer :

Les équipements (vestiaires, but, filets, club house...)  
Les ballons  
Les maillots et chasubles  
...

**Les locaux** doivent être nettoyés après chaque entraînement et chaque match

**Le complexe sportif :**

Il est interdit de pénétrer dans l'enceinte du stade avec sa voiture sauf pour des raisons de service  
Il est interdit de jeter papiers, plastiques, bouteilles ou autres, ailleurs que dans les poubelles prévues à cet effet

**Les licences :** tout licencié ou adhérent doit s'acquitter de sa cotisation avant le début de la saison

Ce règlement intérieur est complété par un règlement de l'école de football remis en début de saison à tous les parents des licenciés des catégories U6 à U18.

Lors de la remise de ce document, les parents signeront un accusé de réception attestant qu'ils s'engagent à en prendre connaissance et à le respecter.

Le règlement de l'école de football est annexé au présent document.

# Organisation et politique sportives

## Préambule

Pour mémoire, l'A.S.E.S.G. poursuit trois objectifs principaux en matière de politique sportive :

- Accueillir des jeunes désirant découvrir puis s'initier à la pratique du football
- Transmettre une éducation sportive reposant sur des valeurs de respect, de politesse et de fair-play
- Développer un état d'esprit fondé sur la volonté de progresser pour favoriser l'épanouissement des joueurs

Afin d'atteindre ses objectifs, l'A.S.E.S.G. s'engage à :

- Recruter un nombre d'éducateurs suffisant pour encadrer dans de bonnes conditions l'ensemble des catégories
- avoir au moins une équipe par catégorie, quel que soit le niveau, pour ne pas créer de rupture dans le parcours de ses adhérents. En cas de manque d'effectifs une entente pourra être envisagée au cas par cas après élaboration d'un projet validé par le Conseil d'administration :
  - o Si le nombre de joueurs est suffisant pour une équipe : pas d'entente
  - o Si trop de joueurs pour une équipe mais pas assez pour deux : entente pour une seconde équipe
  - o Si pas assez de joueurs pour une équipe : entente
- Proposer en fonction du budget et des besoins de l'Association, des stages diplômant pour les éducateurs

Cette politique a été validée à l'unanimité lors du Conseil d'Administration de mars 2012.

## 1. Les objectifs

- Catégories U6 à U13 : pas d'objectif de résultat
- Autres catégories : les objectifs sont définis en fin de saison pour la saison suivante en collaboration avec l'entraîneur général du club et les éducateurs de chaque catégorie
- Seniors : maintien de l'équipe fanion en Division d'Honneur

## Saison 2017/2018 : niveaux et occupation des terrains

Catégories	Référents	Responsables	Niveaux	Entraînements	Matches	Reprise entraînements	
U6-U7	C.GONNORD	L.PE		Mercredi 14h-15h Echère L.PE - J. Droch Guy Debias - M. Dupon	Plateaux	14 Août	
U6-U8		L.PE		Mercredi 13h-16h30 Echère L.PE - N. Adigné A. Voix - J. Barron	Plateaux	07/08/2018	
		L.PE			Plateaux le samedi: D. Barron		
U9-U11		Equipe 1 X.GRELLARD	2ème niveau départemental	? Peut être David Gilbert	Mercredi 16h30-18h00 Echère L.PE - X. Grellard - G. Garlanteau ???	St Gelsis - 11h Semaine A	20 août
		Equipe 2	3ème niveau départemental		Vendredi 17h45-19h15 Echère X. Grellard - David G.	St Gelsis - 11h Semaine B	
		Equipe 3 ?	Probable des septembrés niveau en 3ème phase				
U13		Equipe 1 T.DESCHAMPS	2ème niveau départemental		Mercredi 17h15-18h45 Echère T. Deschamps - C. Charrot	St Gelsis - 18h30 Semaine B	24 Août
		Equipe 2 ? Peut être Thomas Millet	2ème niveau départemental		Vendredi 18h-19h30 Echère T. Deschamps - C. Charrot - Thomas Millet ???	St Gelsis - 18h30 Semaine A - de 11 h en fonction de Thomas M.	
Femmes		U10/U11 MARTINE		Probable des septembrés niveau en 2ème phase	Mercredi 17h15-18h45 Echère Martine - G. Garlanteau	Echère - Terrain 2 14h45 - 16h30 Semaine A	24 Août
		U14/U17 ??? MINOT Vincent		Pas pour 1ère phase	Vendredi 18h-19h30 Echère Martine - G. Garlanteau		24 Août
U15	E.BARRON	M.CHARRIAUX E.POZACH (S.BARRON)	3ème niveau départemental	Mercredi 18h30 - 20 h Echère M.Charriaux - J.Pozach L. PE Vendredi 19h - 20h30 Echère M.Charriaux - J.Pozach	St Gelsis - 19h30 Semaine A	?	
U17		S.BORYSKO D.BENNEAU			Echère - 15h30 Semaine B	16 Août	
U18		?		Mardi et Vendredi 19h00 - 21h L.PE - C. Drochon St Gelsis	St Gelsis - 15h30 Semaine B	16 Août	
U19 PH		Y.MAARS R.RIVOLLET			Echère Terrain 2 13h15 Semaine A	16 Août	
Séries (Equipe 5)		G. BOUFFARD	3ème division			St Gelsis - 13h Semaine B	28 Juillet
Séries (Equipe 4)	A. DONNARY (D. SUYRE et D. GILBERT)	3ème division		Mardi 19h-21h Echère Jeudi 19h-21h Echère	St Gelsis - 15h Semaine A		
Séries (Equipe 3)	N. MANGOT M. CHARBIER	3ème division			Echère Terrain 2 13h15 Semaine B		
Séries (Equipe 2)	D. MACHEFER (F. GEAY)	Promotion de Ligue		Vendredi pour l'équipe DR	Echère - 15h Semaine B		
Séries (Equipe 1)	F. JARRY (J.F. QUATORZE)	Division d'Honneur			Echère - 15h Semaine A		
Section Vétérans	F. VOISIN		Division d'Honneur	Lundi 20h30-21h30 St Gelsis	St Gelsis - 21h	?	

## 2. L'éducateur principal de l'association

En acceptant la responsabilité du groupe "seniors", l'entraîneur souscrit pleinement à la philosophie de l'A.S.E.S.G. et aux objectifs qu'elle poursuit (cf. page 3) :

- Accueillir des jeunes désirant découvrir puis s'initier à la pratique du football
- Transmettre une éducation sportive reposant sur des valeurs de respect, de politesse et de fair-play
- Développer un état d'esprit fondé sur la volonté de progresser pour favoriser l'épanouissement des joueurs
- Cultiver un esprit de convivialité en cohérence avec les valeurs du club

### Ses missions

Il établit un projet sportif pour le groupe "seniors" en collaboration avec les dirigeants du club et notamment le référent désigné par la Commission Sportive (A. Rouger pour la saison 2016/2017).

- Il est responsable des éducateurs du groupe "seniors". Il programme et prépare les séances d'entraînement et il les anime en collaboration avec les autres éducateurs.
- Il réalise des bilans mensuels (résultats, présence aux entraînements, problématiques rencontrées) qu'il transmet au référent et assiste aux réunions organisées par ce même référent (fréquence : 4 par an)
- Il fait un bilan de fin de saison afin de préparer la saison suivante. Il est également chargé de soumettre des noms d'éducateurs à son référent pour validation par la Commission Sportive pour la saison suivante.
- Il s'implique dans la diffusion des informations transmises par le club et participe selon ses possibilités aux événements festifs organisés par l'A.S.E.S.G et il participe éventuellement à l'enrichissement du site internet par des informations concernant les équipes dont il a la responsabilité dans le but de créer du lien entre les licenciés.

### Son état d'esprit

- Il veille à ce que chaque joueur placé sous sa responsabilité reçoive le même enseignement, une attention égale et un soutien adapté à ses besoins.
- Il inculque à ses joueurs le respect des règles, du fair-play sportif ; il est attentif à ce que ceux-ci soient respectueux des arbitres et officiels, de leurs adversaires, des autres joueurs, des dirigeants et du matériel.
- Il cherche en permanence à se perfectionner sur le plan sportif et pédagogique en s'informant des nouvelles techniques et en acquérant de nouvelles connaissances. Il s'engage à suivre une formation minimale en vue d'obtenir les diplômes nécessaires au bon encadrement des équipes dont il a la responsabilité.

### Son attitude

L'entraîneur véhicule l'image du club et son attitude doit être positive à tous les égards :

- Il est courtois, franc et respectueux envers les autres (coachs adverses, arbitres, responsable du club, etc...), et envers ses joueurs.

- Il est attentif au matériel et aux installations, veillant à leur bon entretien et à leur utilisation adéquate. Il veille à ce qu'ils ne puissent pas constituer un danger pour les joueurs ou les tiers. Il porte un soin particulier au rangement du matériel à l'endroit prévu après chaque entraînement ou rencontre (fermeture obligatoire de la porte du local matériel après les entraînements et/ou les matchs).

**Educateur principal pour la saison 2017/2018 : TRISTAN LAHAYE / THIERRY LEVAILLANT**

### **3. Zoom sur l'école de football : catégorie U6 à U13**

Ces catégories font l'objet d'une attention particulière de la part des dirigeants du club. Elles concernent en effet les enfants âgés de 5 à 12 ans et correspondent aux phases d'éveil, d'initiation puis au début de la formation à la pratique du football.

Les éducateurs de l'association doivent aimer transmettre, aimer partager, aimer donner, aimer s'occuper des autres.

La mission éducative de l'éducateur de football est essentielle : transmettre du « savoir-faire » et du « savoir-être ». Pour cela, il est nécessaire de connaître l'enfant, ses caractéristiques, savoir tenir compte de son âge, de ses capacités, en un mot pratiquer une pédagogie de l'encouragement et de la réussite.

Le jeu constitue la principale activité de l'enfant. Jouer est un besoin essentiel, vital, qui est inné chez tout enfant. L'éveil et l'initiation du joueur ou de la joueuse de football par le jeu sont donc les principaux objectifs du football de base.

Le football sur surface réduite, répond à ces deux préoccupations. Sur des espaces restreints, mieux adaptés à ses capacités physiologiques, l'apprenti(e) footballeur ou footballeuse touchera plus souvent le ballon, et apprendra ainsi à mieux l'apprivoiser et à mieux le maîtriser.

L'apprentissage par le jeu, telle est la mission confiée aux éducateurs de football de l'A.S.E.S.G. En jouant, l'enfant apprend avec plaisir. Le jeu est donc un extraordinaire outil de développement psychomoteur, permettant à l'enfant de surmonter ses appréhensions, de se libérer, de prendre des initiatives, des risques et d'inventer.

Afin d'aider les éducateurs à atteindre ces objectifs, l'A.S.E.S.G a recruté un responsable de l'école de football.

**Responsable de « l'école de football » : Laurent PIE**

Laurent PIE a pris la responsabilité de l'école de football lors de la saison de 2010/2011 dans le cadre d'un C.U.I. Pour la saison 2016/2017, son poste a été préservé dans le cadre d'un C.D.D. et il réalisera également des missions pour le compte des mairies d'Echiré et de St-Gelais dans le cadre des activités périscolaires.

**Les catégories U6 à U9** (enfants de 5 à 8 ans) : 1 séance par semaine



L'objectif est de faire découvrir les bases du football, à des enfants dont le principal intérêt est le jeu avec le ballon.

Les séances sont basées sur :

- La découverte des différents gestes techniques en insistant sur la répétition
- Des jeux scolaires adaptés au football
- Des relais, des parcours afin d'améliorer la coordination générale (apprendre aux enfants qu'ils n'ont pas qu'un seul pied)
- Les notions de plaisir mais aussi de travail

### **Les catégories U10/U11** (enfants de 9 et 10 ans) : 2 séances par semaine

C'est à cet âge que s'acquièrent les bases techniques et que commence à se développer la motricité.

Les séances doivent être variées et dynamiques et sont basées sur :

- Un travail technique, avec des ateliers à thème qui obligent à une répétition des gestes
  - Un travail physique, où l'endurance douce (avec ballons) s'ajoute à des ateliers de coordination/vitesse animés sous forme de jeu
  - Un travail tactique sur certaines situations (jeu sur les côtés, corner, coup-franc...)

### **Les catégories U12/U13** (enfants de 11 et 12 ans)

A cet âge, les enfants ont envie d'apprendre et de progresser et cette envie est accrue par le début de la compétition.

Les séances devront être variées, dynamiques, axées sur la vivacité gestuelle et sont basées sur :

- Un travail technique basé sur les dribbles, feintes, travail des 2 pieds pour les gestes basiques
- Un travail physique, avec vitesse (avec et sans ballons) s'ajoute à des ateliers de coordination avec des frappes aux buts
- Un travail tactique avec placement sur le terrain, définition et attentes du poste de chacun

# Budget de l'association

## 1. Elaboration du budget

Le trésorier de l'A.S.E.S.G élabore le budget en collaboration avec le Président. Ce budget est ensuite soumis au Conseil d'Administration qui le valide après avoir éventuellement demander des amendements qui seront pris en compte après avoir été débattus.

L'objectif du club est d'obtenir un équilibre budgétaire (recettes au moins égales aux dépenses) afin de garantir la pérennité de l'association.

## 2. Suivi du budget

Tout au long de la saison, le trésorier contrôle les dépenses et vérifie qu'elles sont en adéquation avec le budget prévisionnel.

Il présente mensuellement au Conseil d'Administration :

Le montant des dépenses du mois poste par poste

Le montant des dépenses cumulées depuis le début de l'exercice

En fonction du déroulement de la saison et pour faire face à d'éventuels imprévus, le budget prévisionnel pourra être revu en procédant à l'ajustement de certains postes. Toute modification devra être présentée au Conseil d'Administration pour validation.

# Annexe 1 :

## REGLEMENT DE L'ECOLE DE FOOTBALL

### 1. Accueil des joueurs

L'Ecole de Football de L'A.S.E.S.G. a pour but :

**D'accueillir dans la limite des capacités du club, sans discrimination et sans esprit sélectif, dès l'âge de 5 ans, tous les jeunes joueurs désirant découvrir et s'initier à la pratique du football.**

**De transmettre, dès le plus jeune âge, une éducation sportive, sur la base des valeurs de respect, de politesse et de fair-play.**

**De développer un état d'esprit fondé sur la volonté de progresser, pour favoriser l'épanouissement de ses jeunes joueurs.**

Chaque acteur de l'Ecole de Football (joueurs, éducateurs, dirigeants et parents) doit, chacun en ce qui le concerne, tenir compte de ces trois objectifs, base de notre projet sportif.

Sont admis à participer à l'Ecole de Football les enfants inscrits, à jour de l'ensemble des démarches administratives et du paiement de la cotisation. Aucun joueur ne pourra participer aux rencontres, si sa licence n'est pas valide.

Pour des raisons de sécurité, les parents ou responsables d'enfants voudront bien informer le responsable de la catégorie en cas d'absence aux entraînements ou aux plateaux. En outre, ils communiqueront au club, en début de saison, un numéro d'appel d'urgence pour les joindre et une attestation autorisant les soins médicaux d'urgence ou une hospitalisation.

De même, ils préciseront si l'enfant regagne seul son domicile ou si une personne est désignée pour le prendre en charge.

En cas d'empêchement ou de retard important, tout devra être mis en œuvre pour prévenir au plus vite l'éducateur en charge de la catégorie. L'enfant sera tenu de rester auprès des éducateurs dans l'enceinte du stade, jusqu'à ce qu'un référent le prenne en charge.

### 2. Les entraînements

Le joueur arrive 10 minutes avant le début officiel de celui-ci et doit être prêt pour l'heure fixée au préalable. Sa tenue doit être adaptée à la pratique du football en extérieur (vêtements suffisamment chauds), chaussures pour terrain en herbe, protège-tibias, short, survêtement le cas échéant, et ne doit pas constituer de danger pour lui même ou ses camarades (montres, bagues, chaînes, bracelets).

Il dispose à tout moment dans son sac, d'une paire de chaussures « **propres** » (baskets) pour la pratique du foot en salle.

Le joueur prendra soin de prévoir une bouteille d'eau identifiée à son nom.

**Le joueur s'engage à respecter à tout moment les consignes des éducateurs. Il ne remettra pas en cause son autorité. Si un manquement est constaté par l'éducateur, le joueur pourra être exclu de la séance.**

S'il ne peut participer à l'entraînement, il est tenu de prévenir l'éducateur responsable de sa catégorie.

### 3. Les matchs

La présence régulière aux entraînements est **nécessaire** pour pouvoir participer aux matchs le week-end.

Le joueur arrive à l'heure qui lui a été communiqué à la fin de son entraînement. Il doit alors avoir avec lui tout son matériel de footballeur, crampons correspondant à la nature du terrain dans la mesure du possible, protège-tibias, ainsi que short et chaussettes fournies en début de saison.

S'il ne peut participer au match, il est tenu de prévenir au plus tôt l'éducateur responsable de sa catégorie.

### 4. L'hygiène

Pour des raisons d'hygiène, et ceci après chaque entraînement ou après chaque match, les joueurs sont fortement incités à prendre une douche.

### 5. Les vestiaires et le matériel

Les joueurs sont responsables du matériel mis à leur disposition (ex : Chasuble / ballons etc...), ils en prennent soin et le restituent à l'issue de la séance et/ou signalent leur mauvais état aux éducateurs.

**Il est interdit de prendre le matériel (ballons inclus) dans le local technique sans avoir au préalable l'accord d'un éducateur.**

A l'issue des entraînements et des matchs chaque enfant prendra soin de nettoyer ses chaussures avant d'accéder aux locaux, il nettoiera son ballon avant de le ranger dans les casiers correspondant à sa catégorie.

Dans les vestiaires, ne seront admis que les joueurs de la catégorie concernée et leurs éducateurs. Aucune autre personne ne sera tolérée, sauf chez les débutants (U6 à U9) où elle est nécessaire.

Les joueurs s'engagent à respecter les locaux mis à leur disposition et tout acte de vandalisme ou de dégradation volontaire sera sanctionné et à la charge des parents pour une remise en état.

Un comportement respectueux envers les autres sera exigé dans les vestiaires (**bruits excessifs / cris et/ou moquerie sont interdits**).

Il est de plus conseillé aux joueurs de ne pas emmener d'objets de valeur avec eux, ou de vêtements qui attirent la convoitise.

Tout joueur qui sera surpris en train de voler, de fouiller dans les sacs de ses camarades ou convaincu de vol, sera définitivement exclu de l'ASESG.

Les joueurs, dans la mesure du possible, participeront au nettoyage de leur vestiaire. (Balayage/ Raclette).

## 6. L'esprit sportif et le Fair-Play

Chaque joueur s'engage à être respectueux de toutes ces règles et s'engage en match comme à l'entraînement à respecter l'adversaire, l'arbitre, ses coéquipiers, les dirigeants et les spectateurs. Tout joueur qui aura un comportement allant à l'encontre de ces principes pourra faire l'objet de mesures disciplinaires qui peuvent aller de la simple suspension au renvoi définitif. Dans ce dernier cas, la licence ne sera pas remboursée.

Ce règlement sera signé par le joueur et ses parents pour les mineurs. La signature (des 2 acteurs) sera précédée de la mention « Lu et approuvé ».

# REGLEMENT DE L'ECOLE DE FOOTBALL

## Règlement intérieur relatif à la pratique du Football au sein de l'ASESG

  
  
  
